

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 13
Avis aux arbitres.....	p. 15
PV Commission Sportive.....	p. 16
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 18
PV Commission des Jeunes.....	p. 21
PV Commission Statut Arbitrage.....	p. 29
Informations diverses.....	p. 35
Mini-jeu.....	p. 36

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 7 octobre :

- Réunion de secteur à Ouzilly

Mardi 8 octobre :

- Commission Jeunes

Jeudi 10 octobre :

- Commission de Discipline

Vendredi 11 octobre :

- Réunion de secteur à La Roche Rigault
- Opération « Si on jouait au foot »

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



COUPE DE FRANCE DES ARBITRES



RÉUNIONS DE SECTEUR 24-25



**Début des réunions
de secteur ce
vendredi 4 octobre !**

**Plus d'informations
en page 4**



PARTENAIRE



DE LA TOURAINE
ET DU POITOU

CRÉDIT AUTO

Vos usages évoluent, nos solutions de financement vous suivent

Vous accompagner pour réussir votre virage vers la mobilité électrique.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Offre réservée aux particuliers, en vigueur au 01/02/2024, pour toute demande de crédit à la consommation, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur.

[Je réalise une simulation](#)



Pour réaliser la simulation : [cliquez ici](#)



AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

DATES À RETENIR

- **Lundi 7 octobre** : Réunion de secteur 3 et 4 à Ouzilly
- **Mercredi 9 octobre** : Séance spécifique « gardiens de but »
- **Vendredi 11 octobre** :
 - Réunion de secteur 1 et 2 à La Roche Rigault
 - Opération « Si on jouait au foot »
- **Lundi 14 octobre** : Réunion de secteur 5 et 6 à Montmorillon
- **Mardi 15 octobre** : Formation arbitre de club au District
- **Samedi 19 octobre** : Journée de l'Arbitrage
- **Lundi 21 octobre** : Réunion d'information (en visio-conférence) sur les labels fédéraux
- **Lundi 28 octobre** : Réunion de secteur 7 et 8 à la Chapelle Bâton

FORMATION ARBITRE DE CLUB

Une session de formation d'arbitre de club (anciennement arbitre auxiliaire) est programmée le :

- **MARDI 15 OCTOBRE 2024 à 18H30** - fin prévue vers 21h, examen compris

La formation aura lieu **au siège du District de la Vienne de Football** - 1 rue François Prat à Poitiers

Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District en précisant le nom/prénom du candidat.

La réussite à l'examen est valable deux ans.

Titulaire obligatoirement d'une licence dirigeant, l'arbitre de club est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'arbitre officiel.

En cas de réussite, un cachet « arbitre de club » sera apposé par la LFNA sur la licence dirigeant de l'intéressé, pour faire valoir ce que de droit.

Il permet également à un club de D4 en 3ème année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT « GARDIENS DE BUT » JEUNES

Comme présenté lors de la réunion de début de saison des clubs de jeunes, la Commission Technique souhaite mettre en place cette saison des séances spécifiques "gardiens de but" pour les licencié(e)s U11 à U14.

Afin de pouvoir organiser ces CPS, nous souhaitons recenser vos licencié(e)s intéressé(e)s via le questionnaire reçu par mail.

La première séance est prévue le **mercredi 9 octobre 2024** (lieu à préciser).

LABELS FÉDÉRAUX

Une réunion d'information sur les labels fédéraux aura lieu le :

Lundi 21 octobre 2024 à 18h30
En visio-conférence

Plus d'informations à venir.

**RÉUNIONS DE SECTEURS – SAISON 2024/2025**

Le District de la Vienne de Football organise en début de saison des réunions de secteur. Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Accueil des clubs à 18h45 pour un début de réunion à 19h00.

Pensez à réserver votre soirée ! Une invitation sera adressée à chaque club par la messagerie Zimbra.

Vendredi 4 octobre 2024 à la salle des Fêtes André Jean - POUZIOUX - 86300 CHAUVIGNYSecteurs 9 et 10 - Secteur du Grand Poitiers 2 (35 clubs)

Biard, Bonnes, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Chauvigny, Croutelle FC, Dissay, Fontaine Le Comte, Jardres, Lavoux-Liniers, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, AS Poitiers 86, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, [Poitiers BAROC](#), FC Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Poitiers Portugais, Pouillé Tercé, Savigny L'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Benoît, St Julien L'Ars, Villeneuve, Vouneuil Béruges,

GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny.

Lundi 7 octobre 2024 à la salle polyvalente - 4 place de l'Eglise - 86380 OUZILLYSecteurs 3 et 4 - Secteur du Pays Châtelleraudais (31 clubs)

Antoigné, Antran, [Archigny](#), Availles en Châtellerault, Beaumont St Cyr, Bonneuil Matours, Buxeuil, Cenon, Cernay St Genest, Châtellerault Portugais, Châtellerault Réunionnais, Châtellerault SO, Colombiers, Coussay les Bois, Ingrandes, Jaunay Marigny, L'Envigne, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon FC, Pleumartin La Roche Posay, St Christophe, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne,

GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86,

Vendredi 11 octobre 2024 – Salle « La Rigaudaise » - rue du stade - 86200 LA ROCHE RIGAULTSecteurs 1 et 2 - Secteur du Pays Loudunais et du Haut-Poitou (22 clubs)

ASM, Avanton, Beuxes, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, La Pallu, Les Trois Moutiers, Loudun, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Quinçay, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé.

GJ Sud Haut Poitou

Lundi 14 octobre 2024 – Club House du Stade Jean Ranger - 1 rue des Volliboefs - 86500 MONTMORILLONSecteurs 5 et 6 - Secteur de Vienne et Gartempe (23 clubs)

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, [Dienné](#), Haims, Jouhet Pindray, La Chapelle Viviers, Leignes sur Fontaine, Le Vigeant, Mazerolles Lussac, Montmorillon, Nalliers, Paizay le Sec, Pressac, Queaux-Moussac, Saulgé, Sillars, St Savin St Germain, 3 Vallées 86, Usson - L'Isle, Valdivienne, Vallée du Salleron,

GJ 3 Vallées 86.

Lundi 28 octobre 2024 – Salle Polyvalente « La Chapelloise » - 4 rue St Pierre (face au stade) - 86250 LA CHAPELLE BATONSecteurs 7 et 8 - Secteur des Vallées du Clain - du Pays Mélusin et du Civraisien en Poitou (28 clubs)

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, [Coulombiers](#), Fleuré, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Rouillé, Savigné, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne,

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86.



PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Pour faire suite à la journée de rentrée du foot féminin, des plateaux U6-U10 100% féminin sont organisés dans notre département.

- Samedi 5 octobre à Chauvigny (il est encore possible de s'inscrire par retour de mail)
- Samedi 12 octobre à Montmorillon
- Samedi 19 octobre à Jaunay-Marigny

La suite du programme vous sera communiquée ultérieurement (des plateaux sont d'ores et déjà prévus les 16 et 30 novembre).

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de compléter au plus tard le jeudi midi qui précède le plateau les questionnaires Google Forms ci-après.

- Samedi 12 octobre à Montmorillon : <https://forms.gle/H4K3LjpQwYDoHGfKA>
- Samedi 19 octobre à Jaunay-Marigny : <https://forms.gle/zAgVhMGbPQF6xP5V6>

Nous transmettrons ensuite les informations au club organisateur du plateau.



CALENDRIER À VENIR
PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

05
OCTOBRE **PLATEAU AMICAL**
CHAUVIGNY | STADE ANDRÉ VOUHÉ

12
OCTOBRE **PLATEAU AMICAL**
MONTMORILLON | STADE JEAN RANGER

19
OCTOBRE **PLATEAU AMICAL**
JAUNAY-MARIGNY | STADE DU BOURG



APPELS A CANDIDATURE – saison 2024/2025

Le District de la Vienne de Football lance plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison.

Les clubs intéressés doivent transmettre leur dossier par la messagerie officielle pour le **31 octobre 2024**.

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Date : samedi 5 avril 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- d'un autre ½ terrain ou plaine de jeux pour l'échauffement et/ou ateliers
- de 4 vestiaires minimum, 6 ou plus de préférence (16 équipes garçons et 8 équipes filles)
- de vestiaires arbitres
- d'une salle pour l'organisation du quizz PEF (capacité d'accueil : deux équipes en même temps)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNEE DES FEMININES

Date : samedi 26 avril 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 à minima / 3 terrains à 11 idéalement, de bonne qualité, tous équipés de buts à 8
- d'une salle pour l'organisation

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Date : samedi 17 mai 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 3 terrains à 11 de bonne qualité + idéalement une plaine de jeu
- d'une salle pour l'organisation

FINALES DES CHALLENGES JEUNES (DANSAC, U15 et U17/U18)

Date : samedi 24 mai 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11, de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- de 4 vestiaires minimum, ou plus de préférence (8 équipes le matin + arbitres)
- d'une salle pour l'organisation



TROPHEES DES CHAMPIONS SENIORS

Date : samedi 14 juin 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'une salle pour la collation des équipes
- d'un parking

REMISES DES RECOMPENSES

Date : vendredi 27 juin 2025

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 150 à 200 personnes, équipée d'une scène, vidéoprojection et sonorisation
- d'un espace pour le buffet
- d'un parking

FINALES DES COUPES SENIORS

Suite à la décision du Comité de Direction, les finales se dérouleront sur deux jours, soit le samedi 21 et dimanche 22 juin 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions) et elles seront organisées par le District de la Vienne De Football.

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquez sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).



UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2024

1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec les LABELS Fédéraux (Jeunes et Féminines) et le LABEL SENIORS LFNA, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Ces derniers vous ont été transmis par mail et sont disponibles en cliquant ici.

Les organigrammes seront à retourner par mail à l'adresse district@foot86.ffv.fr avant le **samedi 30 novembre 2024**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Vous avez reçu par mail les différents documents, ils sont aussi disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2024**.

3/ PEF

L'engagement sur la plateforme PEF est également à effectuer avant le **samedi 30 novembre 2024**.



PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

INTERVENTIONS PEF DU DISTRICT 86

INTERVENTIONS

Interventions du District de la Vienne de Football lors des stages vacances organisés par les clubs. L'objectif est de sensibiliser les licenciés aux différentes thématiques du PEF. Cette année les thématiques sont le fair-play et les règles du jeu.

LE PEF C'EST QUOI ?

Le Programme Éducatif Fédéral est un programme pédagogique complet, mis à disposition pour les clubs afin de former les jeunes licencié(e)s d'U6 à U19 aux règles du jeu et de la vie.



INSCRIPTIONS

Inscriptions par mail : district@foot86.fff.fr

Fin des inscriptions le 16 octobre 2024 !



Intervention dans les clubs : Promouvoir le Programme Educatif Fédéral (PEF) lors des stages vacances

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir les valeurs du football auprès des jeunes, le District de football de la Vienne propose désormais aux clubs une nouvelle initiative : des interventions spéciales lors des stages vacances pour sensibiliser vos jeunes licenciés au Programme Educatif Fédéral (PEF) de la Fédération Française de Football.

Grâce à des ateliers ludiques et pédagogiques, nos interventions permettent aux jeunes joueurs de s'approprier ces notions tout en s'amusant et en développant leur esprit sportif.

En quoi consistent les interventions ?

Nos interventions sont conçues pour s'intégrer de manière flexible à votre programme de stages vacances. Elles incluent des ateliers interactifs et dynamiques, adaptés à l'âge et au niveau des jeunes footballeurs. Chaque session permet de :

- Sensibiliser les jeunes aux comportements exemplaires sur et en dehors du terrain.
- Renforcer leur esprit d'équipe et de solidarité.
- Favoriser leur épanouissement personnel en intégrant les valeurs du PEF.

Comment en bénéficier ?

Clubs de football de la Vienne, vous souhaitez enrichir vos stages vacances et offrir à vos jeunes licenciés un contenu éducatif à forte valeur ajoutée ? Contactez dès maintenant le District de football de la Vienne pour planifier une intervention au sein de votre club. Ensemble, contribuons à former les citoyens de demain à travers le football !

Inscriptions par mail : district@foot86.fr



WEBINAIRES FFF

Jeudi 10 octobre de 18h à 19h

« Le Programme éducatif fédéral : un outil au service du projet éducatif ». Ce webinaire a pour objectif de faire passer les bons messages auprès des clubs sur la nécessité de formuler un projet éducatif au sein de leur structure. Il sera aussi question d'expliquer comment le PEF représente un véritable outil aidant les clubs à mettre en œuvre leur projet éducatif.

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1484450>

Jeudi 17 octobre de 18h à 19h

« Foot Loisir / Foot Santé – Deux philosophies pour un autre football » : Ce webinaire a pour objectif de présenter aux clubs la philosophie du football loisir mais aussi du football santé et les différences entre les deux manières de pratiquer et l'accompagnement mis en place au niveau national et local. Ce webinaire permettra aussi de présenter le système de licences et les prérequis de chacune d'entre elles.

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1484457>

CDOS – DIFFÉRENTES FORMATIONS

Ci-dessous, la liste des différentes formations organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

- Samedi 5 octobre de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 19 octobre de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 4 novembre de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 16 novembre de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 23 novembre de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 30 novembre de 9h à 17h : « **Le management associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 7 décembre de 9h à 17h : « **Cadre légal et conventionnel de l'emploi associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

CDOS – SOIRÉE D'INFORMATION

Le CDOS et l'OMS de Poitiers organisent une soirée d'information à destination des associations sportives, le **jeudi 17 octobre 2024 à 19h** à la Salle de réception de Lawson Body à Poitiers (57 rue de la ganterie).

Au programme de la soirée :

- La gestion des buvettes et des temps conviviaux
- La présentation du Certificat de Formation à la Gestion Associative
- Présentation de BasiCompta et Holi-D
- Questions diverses

Pour s'inscrire : [cliquez ici](#)

**17^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN**

Le Fondation du Football lance la **17^e édition des «Trophées Philippe Séguin »** dont l'appel à candidature sera ouvert du 24 septembre au 9 décembre 2024.

Cette action a pour but de valoriser les nombreuses actions citoyennes menées par votre club sur les thématiques d'inclusion, d'éducation ou encore de santé et d'environnement.

Lien d'inscription: <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2025-club-de-football-amateurs>



**AEF 86 – INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL
DE LA VIENNE 86**

« Vivre et Transmettre sa passion »



Cher(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine
ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE
Qui se tiendra **le samedi matin 16 novembre 2024 à partir de 9 h**

Au District de Football de la Vienne – 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS

Programme prévisionnel :

- 9 h : Accueil
- 9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale électorale et Ordinaire
 - Présentation des invités
 - Allocution et rapport moral du président Serge GROLEAU
 - Rapport Financier
 - Projet 2024/2025

Intervenants : Pascal GASTIEN (Ancien joueur professionnel de Niort, Marseille, Nice, Châteauroux et entraîneur de NIORT, CHATEAUROUX et CLERMONT FERRAND)

Questions Diverses :

Remise du Challenge AEF 86 :

Les Nominés : Quinçay, G.J. Antoigné/A.S. Ingrandes, G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Poitiers F.C., St Benoit, Mignaloux-Beauvoir, F.C. 3 Vallées 86, A.S.A. Couronneries, Jaunay/Marigny, Naintré.

(Les 4 lauréats se trouvent parmi ces dix clubs cités)

Petit rappel : Un club lauréat absent lors de l'A.G. se verra immédiatement déclassé et le club classé immédiatement derrière et présent lors de l'A.G. se verra repêché. (Article 3.1 du règlement)

Remise du Trophée C. DIACRE

Remise du Trophée G. BOULOGNE

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issue de cette matinée l'A.E.F. 86, offre le pot de l'amitié suivi d'un petit buffet

Comptant vivement sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives



S. GROLEAU
Président de l'AEF 86



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 14/11/2024	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 10 au 12/12/2024	
		Semaine 2 du 05 au 07/02/2025	
		Certification 20/03/2025	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 27/11/2024	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 26/11/2024	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	23/10 et 21/11/2024	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	24/10 et 25/11/2024	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module initiation (CFGB)	Celles sur Belle	18/10 et 19/10/2024
Certification CFEGB	Niort	23/10/2024
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichard@foot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du vendredi soir (17h30), il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

COUPE DE FRANCE DES ARBITRES LA POSTE

Après l'intégration des arbitres assistants et des arbitres mineurs la saison passée, cette année une nouveauté majeure enrichit la compétition : les arbitres futsal pourront également participer à la compétition.

Les meilleurs arbitres remporteront des lots pour eux mais aussi pour leur club d'appartenance.

Pour participer rendez-vous sur <https://cdf-arbitres-laposte.fff.fr/>

Le calendrier de la 3e édition

Phase quiz

- *Mercredi 2 au mercredi 23 octobre 2024* : premier (2 au 9 octobre), deuxième (10 au 16 octobre) et troisième (17 au 23 octobre) quiz, avec 128 qualifiés à l'issue de ce tour qui recevront une tenue complète d'arbitre et dix ballons chacun pour leur club.
- *Jeudi 24 octobre au dimanche 10 novembre 2024* : quatrième quiz, ce dernier qualifiant 32 arbitres (récompensés par des vestes d'échauffement), et *Challenge club* en parallèle.

Phase terrain

- **16es de finale** : entre le samedi 16 novembre et le dimanche 15 décembre 2024.
- **8es de finale** : entre le samedi 8 février et le dimanche 2 mars 2025.
- **Quarts de finale** : entre le lundi 3 et le dimanche 30 mars 2025, qualifiant huit arbitres qui gagneront le droit de participer à un stage F1 Élite aux côtés d'arbitres professionnels.
- **Demi-finales** : entre le vendredi 5 et le dimanche 20 avril 2025.
- **Finale** : entre le samedi 26 avril et le dimanche 11 mai 2025, les deux finalistes bénéficieront de deux places pour assister à la finale de la Coupe de France, le vainqueur se voyant octroyer trente places supplémentaires pour son club.





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 02 octobre 2024

Procès-verbal n° 06

Président M. Éric MAIOROFF

Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°05 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D3	A	2	22/09/24	28900139	Poitiers Gibauderie (1) / Poitiers 3 Cités (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
D5	A	2	22/09/24	28955957	Les Trois Moutiers (2) / Monts sur Guesnes (1)	Problème d'éclairage	01/12/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	1	29/09/24	29683343	Monts sur Guesnes (1) / Châtelleraut Réunionnais (1)	Arrêté municipal	03/11/24
Challenge des Réserves	1	29/09/24	29683958	Dissay (2) / Sammarcolles (2)	Arrêté municipal	03/11/24

DEPARTEMENTAL 3

Suite au match de coupe de France n°29017678 : Poitiers Gibauderie (1) – Naintré (1) du 01/09/2024 phase régionale

La commission enregistre la décision de la commission régionale de Discipline du 26/09/2024 qui sanctionne le club de Poitiers Gibauderie de trois (3) matchs à disputer à huis-clos à compter du 30 Septembre 2024, au titre du manquement à la police des terrains.

Les matchs suivants se dérouleront à huis-clos (terrain à préciser) :

- Poitiers Gibauderie 1 – Boivre 1 en D3 poule A du 13/10/24
- Poitiers Gibauderie 1 – St Léger de Montbrillais 1 en D3 poule A du 27/10/24
- Poitiers Gibauderie 1 – Vouillé 1 en D3 poule A du 17/11/24

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 28899510 : St Benoît (1) – Neuville (2) du 21/09/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°3 du 25/09/2024 qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 28956405 : Poitiers 3 cités (3) – Montamisé (4) en Poule F du 22/09/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°3 du 25/09/2024 qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.



COUPE LOUIS DAVID

Match n° 29683343 : Monts sur Guesnes (1) – Châtelleraut Réunionnais (1) du 29/09/2024

Arrêté municipal transmis tardivement, le 29/09/24, par le président du club.

Les frais de déplacement (35,68€) de l'arbitre de la rencontre, M. Delcel Christian, non prévu, seront à la charge du club de Monts sur Guesnes

CHALLENGES DES RESERVES

Forfait

Match n° 29683963 : Quinçay (2) – Jardres (2) du 29/09/2024

Forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement de Quinçay (2))

Amende de 35€ au club de Jardres.

L'équipe de Quinçay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n°29683962 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – Blanzay (2) du 28/09/2024

Forfait de L'équipe de Blanzay (2) à la suite du forfait général en championnat

L'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 27€

Match n° 29683344 : Orches (1) – ASM (1) en Coupe Louis David du 29/09/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 02 octobre 2024
Procès-verbal n° 04

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 03 du mercredi 25 septembre (par voie électronique) sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Availles en Châtelleraut	Ligugé	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Mignaloux Beauvoir	Smarves Iteuil
Beuxes	Migné Auxances	St Benoît
Boivre	Montmorillon	St Julien l'Ars
Brion St Secondin	Naintré	St Maurice Gençay
Buxerolles	Neuville	St Savin St Germain
Cenon / Vouneuil	Nord Vienne	Stade Poitevin
Chasseneuil St Georges	Nouaillé Maupertuis	Valdivienne
Château Larcher	Payroux Charroux Mauprévoir	Valence en Poitou OC
Châtelleraut Portugais	Poitiers 3 cités	Vallée du Salleron
Chauvigny	Poitiers Asac	Vivonne
FC 3 vallées 86	Poitiers Cep	Vouillé
Fleuré	Poitiers Gibauderie	Vouneuil Béruges
Jaunay Marigny	Quinçay	



DOSSIER CLASSÉ

Match n° 29440903 : GJ Montasèvres (1) – Poitiers 3 cités (1) en Challenge U 15 poule J du 21/09/24

Forfait de Poitiers 3 cités (1)

Dossier classé.

U 13

Match n° 29594112 : Poitiers Stade (1) – Châtelleraut Portugais (1) en D1 poule A du 28/09/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Stade (1) d'un joueur (licence n° 2548378358) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Stade lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 09 octobre 2024**, terme de rigueur .

Dossier en instance.

Match n° 29594549 : Vouneuil Béruges (1) – Poitiers 3 cités (2) en Brassage poule G du 28/09/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) d'un joueur (licence n° 9604007888) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 09 octobre 2024**, terme de rigueur .

Dossier en instance.

DIVERS

Courriels des clubs de : Smarves Iteuil :

Réponses par courriel.



RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 29683959 : Lavoux Liniers (2) – Ingrandes (2) en Challenge des Réserves du 29/09/24
- Match n° 29683965 : Vivonne (2) – Sommières St Romain (2) en Challenge des Réserves du 28/09/24
- Match n° 29593013 : Migné Auxances (3) – Ozon (1) en U18 / U17 Poule A du 28/09/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 01 octobre 2024
Procès-verbal n°4

Président : M. Philippe BARRITAUTL

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU

Excusé : M. Emmanuel POUmeroULIE

Le PV n° 3 est adopté sans modification

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U18/U17	Br	A	2	05/10/24	29593017	Gj VVM Chauvigny (2) / Naintré (2)	Gambardella Tour 4	26/10/24
U18/U17	Br	B	2	05/10/24	29593066	Poitiers Baroc (1) / Poitiers CEP (2)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593241	Jaunay Marigny (1) / Poitiers ASAC (2)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593240	Châtelleraut Portugais (1) / St Benoît (1)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593239	Neuville (2) / Poitiers CEP (1)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U15	Br	A	1	28/09/24	29593730	Mirebeau (1) / Gj Montasèvres (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	D1	B	1	28/09/24	29594158	Gj Espoir Sud Poitiers (1) / Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	F	1	28/09/24	29594522	Gj Espoir Sud Poitiers (2) / Gj VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	26/10/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U18	A	1	21/09/24	29408633	Gj 3 Vallées 86 (1) / Nieuil Mignaloux (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	B	1	21/09/24	29408977	Gj Avenir 86 (1) / Châtelleraut Portugais (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24 *
U18	C	1	21/09/24	29436349	Poitiers Baroc (1) / GJ Sud Haut Poitou (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24 *
U18	D	1	21/09/24	29436354	Jaunay Marigny (1) / Gj Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24 *
U18	E	1	21/09/24	29440985	Brion St Secondin (1) / Cissé (1)	Gambardella Tour 2	26/10/24

* Sauf si qualification de l'équipe encore engagée en Gambardella, matchs des 5/10/24 et 19/10/24

OPERATION CARTON VERT

L'opération « carton vert » est remise en place cette saison pour les catégories U18, U17 et U15.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec **les valeurs de notre sport portées par la FFF-sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT- ENGAGEMENT – TOLÉRANCE – SOLIDARITÉ

RAPPEL

- Les tirs au but ne se font qu'en Challenge et pas en Championnat
- La FMI est **obligatoire** et doit être transmise le lundi avant midi sous peine d'amende jusqu'à réception. Vérifiez :
 - vos identifiants,
 - vos mots de passe
 - et votre habilitation à la FMI pour la catégorie concernée.



ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

U17-18 – Accessions à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2024 - 2025

Brassage (1 X 8 + 1 X 7) 15 équipes	Monte en Régional	0	
	Accède à la Départemental 1	8	1 poule de 8 équipes
	Accède à la Départemental 2	7	1 poule de 7 équipes

U16-17 – Accessions à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2024 - 2025

Brassage (3X7) 21 équipes	Monte en Régional	0	
	Accède à la Départemental 1	8	(1X8)
	Accède à la Départemental 2	13	(1X7 + 1X6)

A l'issue de la seconde phase, une accession en U18 R2

U15 – Accessions à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2024 – 2025

Brassage (3X8 + 3X7) 45 équipes	Monte en Régional	0	
	Accède à la Départemental 1	8	(1X8)
	Accède à la Départemental 2	37	(2X8 + 3X7)

A l'issue de la seconde phase, une accession en U16 R2



U13 – Accessions et rétrogradations à l'issue de la 1^{ère} phase saison 2024 - 2025

Départemental 1 (2x8) 16 équipes	Monte en Régional U13 Critérium	-4	Départemental 1 (2X8) 16 équipes
	Descend en Départemental 2	-6	
	Vient de brassage	10	
Brassage (5X8 + 5X7) 75 équipes	Monte en Départemental 1	-10	Départemental 2 (4X8) 32 équipes
	Vient de Départemental 1	6	
	Vient de brassage	26	
	Vient de brassage	39	Départemental 3 (4 x 8 + 1X7) 39 équipes

CHAMPIONNATS A 8 U17/U18 et U15

La Commission des Jeunes relance les engagements pour les championnats à 8 U17/U18 et U15

Date limite des inscriptions (Footclubs) : mardi 15 octobre 2024.

A ce jour, les clubs qui désirent s'engager :

- En U15 à 8 : Poitiers Cep, GJ 3Vallées 86, Aailles/Bonneuil et Châtelleraut Portugais
- En U17/U18 : Vicq sur Gartempe

Le championnat ne sera possible que si minimum 4 équipes s'engagent

CHALLENGE U17/U18

Le résultat de la séance de tirs au but peut être inscrit sur la FMI dans la rubrique « observations d'après match »

Rappel : La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende

DERNIER RAPPEL :

Les résultats des tirs au but des matchs suivants sont à renvoyer par mail au District au plus tard le **8 octobre.**

Passer ce délai le point Bonus ne sera plus pris en compte.



Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		pièce manquante
U18	D	1	14/09/2024	29436352	Ozon 1	/ Jaunay Marigny 1	résultat tirs au but
U18	E	2	21/09/2024	29440986	Valence en Poitou OC	/ Poitiers CEP	résultat tirs au but
U18	F	2	21/09/2024	29436367	St Benoit	/ Jaunay Marigny 1	résultat tirs au but
U18	G	2	21/09/2024	29436373	GJ Montasèvres	/ GJ VVM Chauvigny	résultat tirs au but

Match n° 29436346 : Poitiers Baroc (1) – GJ Val de Vonne (2) en poule C du 14/09/24

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n° 3 (25/09/2024) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de GJ Val de Vonne (- 1 point) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers BAROC avec 4 buts à 0 (+ 3 points).

CHALLENGE U15

Le résultat de la séance de tirs au but peut être inscrit sur la FMI dans la rubrique « observations d'après match »

Rappel : La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende

DERNIER RAPPEL :

Les résultats des tirs au but des matchs suivants sont à renvoyer par mail au District au plus tard le **8 octobre**.

Passer ce délai le point Bonus ne sera plus pris en compte.

Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		pièce manquante
U15	F	1	14/09/2024	29441028	Mirebeau 1	/ Ozon 1	résultats tirs au but
U15	D	2	21/09/2024	29440980	Availles Bonneuil 1	/ Poitiers ASAC 1	résultats tirs au but
U15	G	2	21/09/2024	29440884	GJ Montasèves 2	/ Poitiers Stade 2	résultats tirs au but
U15	G	2	21/09/2024	29440885	GJ VVM Chauvigny 2	/ Buxerolles 1	résultats tirs au but
U15	J	2	21/09/2024	29440902	Ligugé 1	/ Poitiers CEP 1	résultats tirs au but
U15	K	2	21/09/2024	29440908	La Pallu/L'Envigne.Cernay	/ Vouneuil Béruges	résultats tirs au but

FORFAIT

Match n° 29440903 : GJ Montasèvres (1) – Poitiers 3 Cités (1) du 21/09/24 en poule J

2^{ème} forfait de Poitiers 3 cités (1) (sans déplacement)



FESTIVAL FOOT PITCH



saison 2024-2025

FESTIVAL FOOT U13 Pitch

2ème TOUR - samedi 19 octobre 2024

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A	B à Antran	C à Vouillé	D
SAMMARCOLLES/NV/3M/S/L/BE U	MIRE BEAU	GJ SUD HAUT POITOU	MIGNALOUX BEAUVOIR
OZON	GJ AVENIR 86	GJ DISSAY BEAUMONT	BONNEUIL MATOURS
PORTUGAIS CHATELLERAULT	JAINAY MARIGNY	VOUNEUIL BE RUGES	GJ 3 VALLEES 86
CHATELLERAULT SO	NAINTRE	MIGNE AUXANCES	GJ VVMCHAU VIGNY
E à Smarves	F	G	H à Lençloître
GJ VAL DE VONNE	MONTMORILLON	NEUILLE	STADE POITEVIN
GJ FOOT SUD 86	ST MAURICE GENDAY	BUXEROLLES	L'EMIGNE/ CERNAY ST GENEST
BIARD	NEUL LESPOIR	CISSE	ASAC
GJ ESPOR SUD POITERS	VIVONNE	POITERS 3 CITES	POITERS CEP



Club recevant

Rappel :

Le deuxième tour aura lieu le 19 octobre 2024.

La finale départementale est prévue le 5 avril

CHALLENGE MAURICE DANSAC

Participant :

- Les équipes 1 éliminées au 1^{er} tour du Festival Foot U13
- Les équipes 2 engagées automatiquement
- Les équipes 3 et plus sur engagement



CHALLENGE DANSAC U13

1er TOUR - samedi 19 octobre 2024

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

<p>A à Colombiers</p> <p>ASM 1</p> <p>OZON 2</p> <p>OUZILLY/COLOMBIERS/THURE BESSE 1</p>	<p>B</p> <p>LOUDUN 1</p> <p>CHATELLERAULT PORTUGAIS 2</p> <p>SO CHATELLERAULT 2</p>	<p>C à Senillé</p> <p>COUSSAY/SOC/PLEUMARTIN 1</p> <p>OZON 3</p> <p>GJ DISSAY BEAUMONT 4</p> <p>NEUVILLE 3</p>	<p>D à Antoigné</p> <p>GJ ANTOIGNE INGRANDES 1</p> <p>BONNEUIL/AVAILLES 2</p> <p>GJ AVENIR 86 2</p> <p>NEUVILLE 2</p>
<p>E à Vendevre</p> <p>CHASSENEUIL ST GEORGES 1</p> <p>GJ DISSAY BEAUMONT 2</p> <p>LA PALLU 2</p> <p>L'ENVIGNE CERNAY 2</p>	<p>F à St Georges les Baillargeaux</p> <p>LA PALLU 1</p> <p>GJ DISSAY BEAUMONT 3</p> <p>CHASSENEUIL ST GEORGES 2</p> <p>MIGNE AUXANCES 3</p>	<p>G à Montamisé</p> <p>GJ MONTASEVRES 1</p> <p>POITIERS ASAC 2</p> <p>POITIERS CEP 2</p> <p>MIGNE AUXANCES 2</p>	<p>H</p> <p>LIGUGE 1</p> <p>GENCAY.BRI.SOM.ASL.CHT 2</p> <p>POITIERS 3 CITES 2</p> <p>BUXEROLLES 2</p>
<p>I à Lussac les Châteaux</p> <p>ST SAVIN VICQ 1</p> <p>GJ 3 VALLEES 86 3</p> <p>GJ VVM CHAUVIGNY 3</p> <p>POITIERS STADE 3</p>	<p>J à Lavoux</p> <p>VALDIVIENNE 1</p> <p>POITIERS ASAC 3</p> <p>ST SAVIN VICQ 2</p> <p>GJ VVM CHAUVIGNY 4</p>	<p>K à Château Garnier</p> <p>VALENCE EN POITOU OC 1</p> <p>ST BENOIT 2</p> <p>GJ VAL DE VONNE 2</p> <p>GJ FOOT SUD 86 2</p>	<p>L à Gençay</p> <p>ST BENOIT 1</p> <p>POITIERS STADE 4</p> <p>GJ ESPOIR SUD POITIERS 3</p> <p>GEN.BRI.SOM.ASL.CHT 3</p>
<p>M à Avanton</p> <p>POITIERS STADE 2</p> <p>GJ SUD HAUT POITOU 3</p> <p>GJ ESPOIR SUD POITIERS 2</p> <p>CISSE / AVANTON 2</p>	<p>N à Ayrton</p> <p>VOUNEUIL BERUGES 2</p> <p>GJ ESPOIR SUD POITIERS 4</p> <p>GJ SUD HAUT POITOU 2</p> <p>BIARD 2</p>	<p>O Stade Roger Ledoux</p> <p>MONTMORILLON 2</p> <p>GJ VVM CHAUVIGNY 2</p> <p>GJ 3 VALLEES 86 2</p> <p>GJ MONTASEVRES 2</p>	

U13 BRASSAGE / 1

FORFAITS

Match n° 29594229 : Châtelleraut SO (1) – GJ Antoigné Ingrandes (1) en poule B du 28/09/2024

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Antoigné Ingrandes (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au GJ Antoigné Ingrandes (1)

Match n°29594203 : La Pallu (1) – Châtelleraut Portugais (2) en poule A du 28/09/2024

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Châtelleraut Portugais



PLATEAUX U11

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

Courriel du club de Vouneuil-Béruges

La Commission prend note de l'engagement de l'équipe 4 et l'intègre dans la poule M

PLATEAUX NON-JOUES

Suite à des arrêtés municipaux, les plateaux suivants n'ont pas eu lieu :

Poule E à Dissay (Biard 1, Fontaine le Comte 1, GJ Sud Haut Poitou 2 et GJ Dissay Beaumont 2)

Poule F à Nouaillé (Nouaillé, Poitiers 3 Cités 2 et Poitiers Stade 2)

La Commission propose, si les clubs le souhaitent et se mettent d'accord, de rattraper le plateau le samedi 19 octobre. Dans ce cas merci de prévenir le District.

FORFAITS

Plateaux du 28/09/24 :

Poule C plateau 2 : 1^{er} forfait de Ozon (2).

Poule D plateau 1 : 1^{er} forfait de Buxerolles (1).

Poule G plateau 1 : 1^{er} forfait de Mignaloux-Beauvoir (2)

Poule I plateau 2 : 1^{er} forfait de Ozon (3)

BILAN JOURNEE FOOT DIVERSIFIEE U11

Sur les 45 sites prévus, seuls 15 ont remonté leurs feuilles de plateau soit 30% de participation.

TRANSMISSION TARDIVE ou FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES

A partir du **28/09/2024**, toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception de ladite feuille pour les catégories **U17/U18, U16/U17 et U15**.

A partir du **05/10/2024**, toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception de ladite feuille pour les catégories **U13, U11 et U7/U9**.

Annulation amende de 15€

Challenge U15 :

Match n° 29440903 : GJ Montasèvres (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule J du 21/09/2024

1^{er} avertissement (sans amende)

Match n°29436352 : Ozon (1) – Jaunay Marigny (1) en Challenge U17 du 14/09/2024

Match n°29594548 : GJ Sud Haut Poitou (3) – Biard (2) en U13 Brassage poule G du 28/09/2024



Plateaux U11 du 28/09/24 :

Poule B, Plateau 2, Ozon
Poule H, Plateau 2, Les Trois Moutiers
Poule I, Plateau 1, Coussay les Bois

Plateau U7/U9 du 28/09/24 :

Secteur 1, Plateau 1, St Leger de Montbrillais

Amende de 15€

Match n°29593064 : GJ Val de Vonne (2) – Poitiers Baroc (1) en U18/U17 poule B du 28/09/2024

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



COMMISSION DE STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 1
Réunion du mercredi 02 octobre 2024

Président : M. ECAULT Franck
Présents : MM. DENIS Aurélien, DOUSSELIN Martial, OLIVIER Jean Louis, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre
Absent : M. AUBINEAU Sébastien
Assiste : M. GUIN Maxence (salarié en charge de l'arbitrage)

*Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de
NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.*

COMPOSITION DE LA COMMISSION

M. ECAULT Franck est le nouveau président de la commission.
Un secrétaire est nommé en la personne de M. DENIS Aurélien.

RAPPEL MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Pour rappel, le comité exécutif de la Fédération Française de Football a validé en 2023 un décalage de la prise de licence des arbitres au 30 septembre en lieu et place du 31 août.

À noter qu'une disposition prise par le District de la Vienne repoussait déjà cette date limite (et ce chaque année) au **30 septembre** au vu du nombre d'engagements tardifs.

EXAMEN DES DOSSIERS ET COURRIERS TRANSMIS

Arbitre – DELCEL Christian

Club quitté : SO CHÂTELLERAULT – Nouveau club : ST RÉMY SUR CREUSE

La Commission, après étude du dossier,

Considérant que le club du SO CHÂTELLERAULT ne s'oppose pas au départ de l'intéressé ;
Considérant que l'intéressé évoque une volonté de ne plus vouloir couvrir le club du SO Châtellerault en tant qu'arbitre **suite à son souhait de ne plus assumer de fonction au sein du club** ;
Considérant que l'intéressé évoque avoir pris cette décision **en lien avec des dysfonctionnements internes au club du SO Châtellerault** ;
Considérant que l'intéressé a souhaité s'engager au club de ST RÉMY SUR CREUSE, en infraction lors de la saison 2023/2024 et qui défend les mêmes valeurs du football que lui ;
Considérant cependant que la **seule pièce transmise par l'intéressé à la commission ne peut suffire à avérer d'éventuelles atteintes à la morale sportive dont la commission pourrait apprécier la gravité** ;
Ne pouvant s'appuyer sur des faits avérés, ceux dénoncés relevant du fonctionnement interne du club du SO Châtellerault, la Commission ne peut retenir aucun des motifs exposés dans l'article 33 – alinéa c, du règlement fédéral du Statut de l'Arbitrage ;

Déclare M. DELCEL Christian arbitre indépendant pour les saisons 2024-2025 à 2027-2028.

Transmet le dossier à la C.R Statut de l'Arbitrage pour l'application ou non de l'article 35 (disposition pour le club formateur) en faveur du SO Châtellerault, celui-ci étant un club de niveau national.

**Arbitre – BOUARD William**

Club quitté : NOUIC MEZIERES (District 87) - Nouveau club : ADRIERS

La Commission, après étude du dossier,

Considérant que le club de NOUIC MEZIERES ne s'oppose pas au départ de l'intéressé ;
Considérant que l'intéressé a souhaité s'engager au club d'ADRIERS **vis-à-vis de son domicile situé à Luchapt (86), distant de 12 kms.**

Considérant que l'intéressé, anciennement licencié dans le club de NOUIC MEZIERES (87) évoque **un souhait de changer de District d'appartenance pour effectuer moins de déplacements pour officier.**

Considérant que l'un des motifs exposés dans l'article 33 – alinéa c, du règlement fédéral du Statut de l'Arbitrage peut être retenu par la commission :

« *modification de situation professionnelle ou personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission compétente* »

Déclare la couverture immédiate de M. BOUARD William au club d'ADRIERS.

Arbitre – JOUDIOU Vladimir

Club quitté : LATILLÉ - Nouveau club : BOIVRE SPORTING CLUB

M. ECAULT Franck ne participe pas aux débats.

La Commission, après étude du dossier,

Considérant que l'intéressé motive sa demande de changement de club par le **fait de vouloir rejoindre son frère licencié au club de BOIVRE SPORTING CLUB et par le fait d'être défavorable au projet de fusion entre les clubs de Vouillé et Latillé** (club formateur) ;

Considérant l'opposition formulée par le club de LATILLÉ sur la demande de mutation ;

« *Je m'oppose à cette mutation, car il me semble inacceptable, qu'un club voisin et partenaire dans un groupement de jeune, puisse influencer notre jeune arbitre à les rejoindre. Je considère également qu'après deux saisons, cette demande est un manque de respect vis à vis de notre club, dirigeants et moi-même, qui avons financé sa formation, ses tenues et équipements et avons pris de notre temps pour emmener Vladimir, sans permis, arbitrer ses matchs pour sa première saison. Cordialement* » ;

Considérant que le premier motif évoqué par M. JOUDIOU Vladimir ne peut suffire à ce que la « *modification de situation personnelle ou professionnelle* » figurant dans les motifs exposés dans l'article 33 – alinéa c, du règlement fédéral du Statut de l'Arbitrage, soit retenu par la commission ;

Considérant que l'intéressé évoque l'article 32 de ce même règlement pour couvrir dès la saison prochaine le club de BOIVRE SPORTING CLUB ;

Considérant que le club de BOIVRE SPORTING CLUB appuie également cette demande de mutation par l'application de cet article ;

Considérant l'article 32 :

« *En cas de fusion entre deux ou plusieurs clubs, l'arbitre qui ne désire pas renouveler sa licence pour le club issu de la fusion doit introduire une demande de licence d'indépendant ou en faveur d'un nouveau club au plus tard le 21ème jour qui suit la date de l'Assemblée Générale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, ou au plus tard le 15 juin si cette Assemblée Générale constitutive est antérieure au 25 mai.* » ;

Considérant que la **demande de licence a été saisie le 27/06/2024** à 8h31 par le club de BOIVRE SPORTING CLUB.

Considérant que l'Assemblée Générale du club de VOUILLÉ pour la saison 2023/2024 a eu lieu le **25/05/2024**, et qu'à l'issue de celle-ci s'est déroulée l'**Assemblée Générale Extraordinaire pour l'adhésion à la fusion-absorption avec le club de LATILLÉ** ;

Considérant que l'Assemblée Générale du club de LATILLÉ pour la saison 2023/2024 a eu lieu le **02/06/2024** ;

Considérant qu'il apparaît qu'aucune AG dite constitutive n'a été réalisée par les clubs de VOUILLÉ et LATILLÉ ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les éclaircissements du service juridique de la Fédération Française de Football :



« A défaut de la tenue, entre le 02.06 et le 27.06.2024, d'une AG susceptible d'être considérée comme l'AG constitutive du club issu de la fusion-absorption, une application stricte du texte devrait normalement conduire à pendre comme point de départ du délai de 21 jours l'AG du 25.05.2024, c'est-à-dire, d'après vos indications, l'AG du club absorbant lors de laquelle il a validé la fusion-absorption. » ;
Considérant la même réponse du Directeur Général Adjoint de la Ligue de Football-Nouvelle-Aquitaine ;
Considérant néanmoins que M. JOUDIOU Vladimir n'aurait, selon ses dires et celles du club de BOIVRE SPORTING CLUB, **reçu aucune invitation à l'une des Assemblées Générales ci-dessus, dont celle actant la fusion-absorption.**

Considérant que si cela est avéré, **le club de BOIVRE SPORTING CLUB n'était pas en mesure de réaliser la demande de licence dans les délais prévus par l'article 32 ;**

Décide de mettre le dossier en instance.

Demande aux club de VOUILLE et LATILLÉ la preuve d'envoi d'une invitation ou convocation à M. JOUDIOU Vladimir concernant l'Assemblée Générale du club le 25/05/2024 actant la fusion-absorption.

Arbitre – VIGNAUX Paul

Club quitté : VICQ S/GARTEMPE - Nouveau club : PAIZAY-LE-SEC

La Commission, après étude du dossier,

Considérant que le club de VICQ-SUR-GARTEMPE ne s'oppose pas au départ de l'intéressé ;
Considérant que l'intéressé avait adressé un premier courrier en date du 10/04/2024 ;
Considérant que les motifs énoncés ne remplissaient pas les conditions de l'article 33.c, **sa mutation ne lui avait pas été accordée et il avait été déclaré indépendant pendant quatre ans** (cf PV n°3 en date du 13 juin 2024) ;

Considérant que l'intéressé a adressé un second courrier en date du 05/09/2024 afin d'apporter des éléments nouveaux ;

Considérant que l'intéressé évoque un **manque de reconnaissance du club de VICQ-SUR-GARTEMPE** envers ses arbitres ;

Considérant que ce motif ne peut être retenu au vu du nombre de rencontres dirigées par l'intéressé (6 en deux ans) ;

Considérant néanmoins que l'intéressé évoque les **incidents qui ont eu lieu lors de la rencontre opposant son club à celui de FLEURÉ le 09 juin dernier** en quart de finale de la Coupe Louis David ;
Considérant que les incidents ont amené la Commission de Discipline, dans son PV n°45 du jeudi 20 juin 2024, **à suspendre jusqu'au 31 mai 2025 M. COLLET Charly, co-Président du club de VICQ-SUR-GARTEMPE, pour comportement, attitude, gestes déplacés envers le public pendant la rencontre et pour manquements graves à ses fonctions de co-Président à compter du 20 juin 2024 ;**

Considérant que la Commission d'Appel, dans son PV n°1 du lundi 08 juillet 2024, **a décidé de réformer la décision de 1^{ère} instance et décidé, devant la gravité des actes commis, de doubler la sanction de référence et de porter à un an la suspension de toutes fonctions officielles de M. COLLET Charly à compter du 20 juin 2024 ;**

Considérant que l'un des motifs exposés dans l'article 33 – alinéa c, du règlement fédéral du Statut de l'Arbitrage peut être retenu par la commission :

« **départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité** » ;

Déclare la couverture immédiate de M. VIGNAUX Paul au club de PAIZAY-LE-SEC.

Le club de VICQ-SUR-GARTEMPE ne pourra pas bénéficier de l'article 35.

Arbitre – GIRAUD Nicolas

Club : ACG FOOT SUD 86

La Commission valide la demande d'année sabbatique suite à l'avis favorable prononcé par la Commission Départementale d'Arbitrage.

**Arbitre – JOVER Julien**

Club : BUXEROLLES

La Commission valide la demande d'année sabbatique suite à l'avis favorable prononcé par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Arbitre – MESSENGER Max

Club : JAUNAY-MARIGNY

La Commission valide la demande d'année sabbatique suite à l'avis favorable prononcé par la Commission Départementale d'Arbitrage. Une demande de licence devra être effectuée par le club.

Les mutations d'Abraham ZINGA (Châtellerault Réunionnais vers le SO Châtellerault), de Christophe CHARUAULT (Louzy vers Buxerolles), Quentin LE MAU (Frontenay Saint Symph. vers Buxerolles), Jonathan MAINGUENEAU (Stade Poitevin vers Buxerolles), Théo LEPROUST (Jaunay-Marigny vers Beaumont-Saint-Cyr), Joé ROBIN (Les Roches la Villedieu vers Nouaillé) seront étudiés par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage, les nouveaux clubs étant de niveau régional.

EXAMEN DE LA 1^{ÈRE} SITUATION (INFORMATIVE)**Examen de la situation conformément aux dispositions de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage**

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 30 septembre 2024 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2024-2025 (cf rappel modification règlementaire).

Les candidats arbitres formés au cours de la saison auront jusqu'au 28 février 2025 pour être reçus aux tests théoriques et jusqu'au 15 juin 2025 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- **1^{ère} année d'infraction** : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026.
- **2^{ème} année d'infraction** : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026.
- **3^{ème} année d'infraction** : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2024/2025 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage. Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical - ou de dossier médical non encore reçu - sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés (**la date limite étant le 31 octobre avant que la demande de licence soit supprimée**), les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres **et en fonction de la date de saisie de la licence arbitre effectuée par le club.**

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'au 15 juin 2025 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 28 février de la saison en cours.



Clubs évoluant au niveau national et régional → voir les procès-verbaux de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sur le site de la LFNA.

Départemental 1

CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (manque 2 arbitres)	2 ^{ème} année
MONTAMISÉ (manque 1 arbitre)	2 ^{ème} année
SAINT-BENOÎT (manque 1 arbitre)	1 ^{ère} année*
USSON L'ISLE (manque 1 arbitre)	2 ^{ème} année
VALDIVIENNE (manque 1 arbitre)	2 ^{ème} année
VICQ SUR GARTEMPE (manque 1 arbitre)	1 ^{ère} année
VOUNEUIL-BERUGES (manque 1 arbitre)	1 ^{ère} année

Départemental 3

AVANTON	1 ^{ère} année
BOIVRE	2 ^{ème} année
LEIGNES SUR FONTAINE	2 ^{ème} année

Départemental 4

CEAUX-LA-ROCHE	1 ^{ère} année
CHÂTAIN	3 ^{ème} année
CHÂTELLERAULT RÉUNIONNAIS	1 ^{ère} année**
LES TROIS MOUTIERS	2 ^{ème} année
NALLIERS	1 ^{ère} année
PAIZAY-LE-SEC	1 ^{ère} année
PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY	2 ^{ème} année
AS POITIERS 86	1 ^{ère} année
POITIERS PORTUGAIS	1 ^{ère} année*
SOMMIERES ST ROMAIN	2 ^{ème} année
SAMMARÇOLLES	4 ^{ème} année
ST REMY SUR CREUSE	2 ^{ème} année
VALENCE EN POITOU COUHE	1 ^{ère} année
VALLÉE DU SALLERON	2 ^{ème} année*
VERNON	1 ^{ère} année

* Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées : a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

** en attente de l'étude de la situation de M. ZINGA Abraham par la C.R Statut de l'Arbitrage – le club formateur pouvant bénéficier de l'article 35.

SITUATION DES CLUBS EN ENTENTE

L'article 39bis du paragraphe 4 – alinéa 3 des règlements généraux de la FFF prévoit : « La constitution d'une équipe senior en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage ».

Départemental 3

VOUNEUIL SUR VIENNE	1 ^{ère} année
---------------------	------------------------

Départemental 4

QUEAUX-MOUSSAC	1 ^{ère} année
----------------	------------------------

Aucun club en entente n'est en infraction.



LISTE DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. » La Commission Départementale avait donné jusqu'au 15 Août 2024 aux clubs bénéficiaires pour obtenir leur choix d'équipes pouvant bénéficier de ces mutés supplémentaires. A défaut de réponses des clubs concernés, l'attribution a été portée sur l'équipe fanion masculine.

Cette liste d'attribution résulte de l'étude des mutés supplémentaires des clubs départementaux figurant sur le P.V. de la C.D. STATUT de l'ARBITRAGE du 13 Juin 2024.

ACG FOOT SUD 86 (sans réponse, +2 mutés pour l'équipe 1ère en D2)
AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D2)
BLANZAY (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D5)
BUXEUIL (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D5)
CERNAY ST GENEST (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D2)
CHASSENEUIL ST GEORGES (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en R3)
CHÂTELLERAULT RÉUNIONNAIS (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D4)
JAUNAY-MARIGNY (+1 muté pour l'équipe 1ère en D2 et + 1 muté pour l'équipe 1ère féminine en R2F)
LA PALLU (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D2)
LATILLÉ (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère de Vouillé, club absorbant en D3)
LOUDUN (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D4)
OYRE-DANGE (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D2)
PAYROUX-CHARROUX-MAUPRÉVOIR (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D4)
POITIERS ASAC (+1 muté pour l'équipe 1ère en D3)
POITIERS CEP (sans réponse, +2 mutés pour l'équipe 1ère en D2)
POITIERS GIBAUDERIE (+2 mutés pour l'équipe 1ère en D3)
QUINÇAY (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D3)
ROUILLÉ (sans réponse, +2 mutés pour l'équipe 1ère en D2)
SAVIGNY L'EVESCAULT (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D4)
SEVRES ANXAUMONT (sans réponse, +2 mutés pour l'équipe 1ère en D3)
SILLARS (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D5)
VIVONNE (+1 muté pour l'équipe 2 en D5)
VOUNEUIL-BÉRUGES (sans réponse, +1 muté pour l'équipe 1ère en D1)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 81 euros.

Prochaine réunion sur convocation.

**Le président,
Franck ECAULT**

**Le secrétaire de séance,
Aurélien DENIS**



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Sélection de la Vienne U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un match amical réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2010.

Processus de Détection :

- **Le 16/10 : match opposition contre Sélection U15 des Deux-Sèvres à Benassay (15 joueurs convoqués)**
- **Le 30/10 : tournoi Interdistricts (Sélection mixte 86/79) à Puymoyen**

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

L'encadrement du rassemblement sera assuré par MM Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA, Christian SAVIGNY, Jean-Pierre BERNARD, membres de la Commission Technique Départementale 86.

MERCREDI 16 OCTOBRE 2022

Rendez-vous sur place à 14h30 précises

au complexe sportif de BENASSAY (route de la Forêt – 86470)

(Terrain Honneur – coup d'envoi 15h30 – fin prévue vers 17h30)

Liste des 15 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : GUENAND Soan, QUICHAUD Valentin
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : LECOR Juanylo
- U.S MIGNE-AUXANCES : MARTIN Noé
- STADE POITEVIN F.C : RAPICAULT Mathis, POEY Jean, BIARD Emilio, PACREAU Louka, IMBERT BAUER Leysson, EL BRAHMI Bilal, AURY Nathan, **MASFETY MERCIER Romain**, BREUILLIEE Adrien, DA SILVA Pablo, FOYOH Ahmed

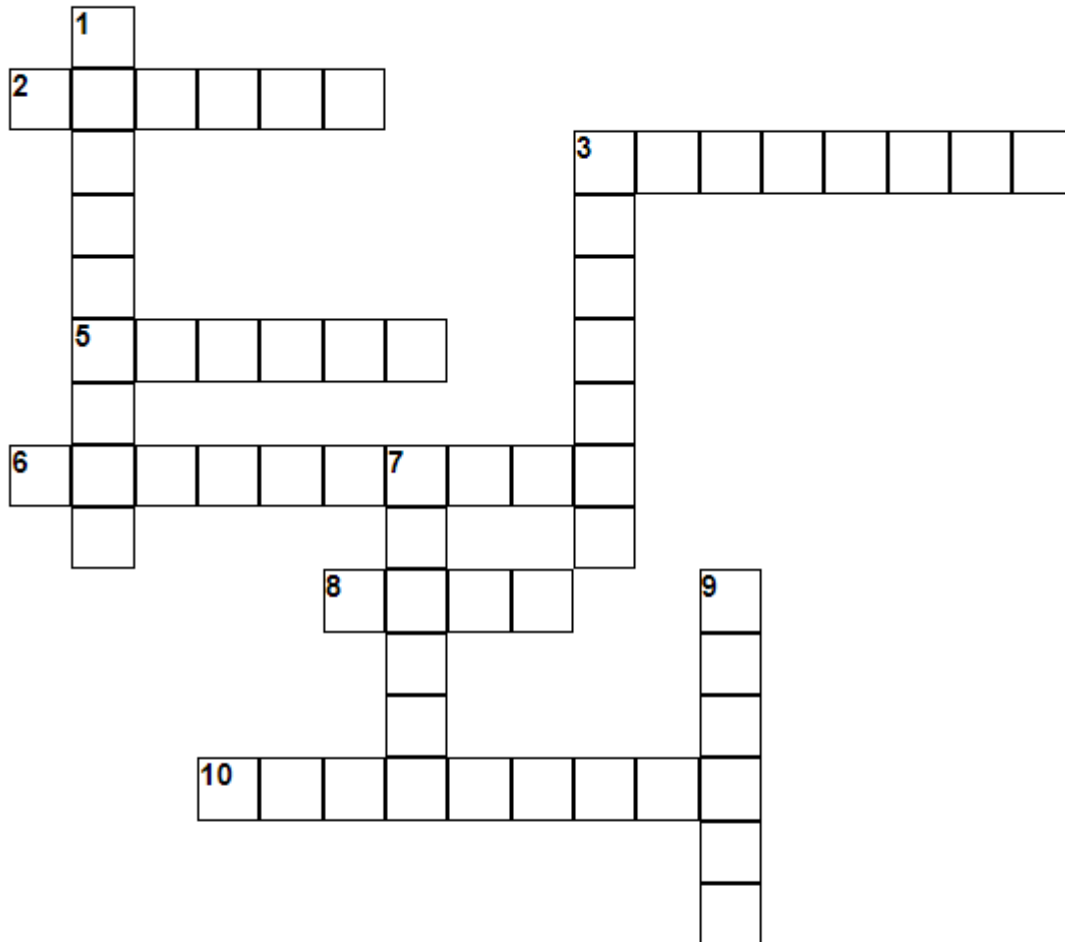
En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





MINI JEU

Comité de Direction



Horizontal

2. Vice-Président
3. Représentant des éducateurs
5. Trésorier du District
6. Vice-Président délégué
8. Président du District
10. Représentant des médecins

Vertical

1. Représentante des féminines
3. Secrétaire Générale
7. Nouvel arrivant
9. Référent Pôle Arbitrage



RÉPONSES VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

À quels clubs appartiennent ces logos (spécial D5) ?



Beuxes



Orches



Buxeuil



Archigny



Champigny le Rochereau



Dienné



Haims



Aslonnes



Blanzay